

Communiqué de presse du 07/06/2010

faisant suite au rapport de la Cour des Comptes (02/2010) et aux articles parus dans LE FIGARO (01/06/2010, 07/06/2010) et LE MONDE (02/06/2010).

L'UNSA-ICNA est un syndicat créé en juin 2009. C'est un syndicat autonome défendant les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne et affilié à l'UNSA.

Le syndicat est strictement attaché à la laïcité de la République, à la démocratie, aux libertés, à la justice sociale, à la solidarité, à la défense du Service Public et au principe de l'indépendance syndicale.

Depuis plusieurs mois, le professionnalisme des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne est l'objet d'attaques répétées alors que la crise économique touche de plein fouet le secteur du transport aérien.

Campagnes de presse, rapport de la Cour des Comptes ont jeté l'opprobre sur un métier soumis à des contraintes horaires très importantes et caractérisé par un niveau de responsabilité que peu de professions connaissent. Chaque jour, ce sont plusieurs centaines de milliers de passagers qui transitent dans l'espace aérien français et qui confient leurs vies aux « aiguilleurs du ciel » responsables à 100% des décisions qu'ils prennent en temps réel.

Face à ces « révélations », l'**UNSA-ICNA** tient à apporter les précisions suivantes :

- Les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (plus communément appelés Contrôleurs Aériens) sont recrutés dans leur immense majorité par voie de concours aux grandes écoles, niveau Mathématiques Spéciales, et suivent une scolarité alternant théorie et pratique pendant 3 ans avant l'obtention de leur diplôme. Leur formation opérationnelle n'est achevée en moyenne que 1 à 2 ans après (soit au final 6 à 7 ans après le bac) et est sanctionnée par l'obtention d'une « licence de contrôle communautaire » reconnue sur un périmètre européen.
- Les contrôleurs aériens français sont astreints à suivre tout au long de leur carrière une formation continue agréée stricte (simulateur, anglais, facteurs humains...). Celle-ci leur permet, en complément de la justification de l'exercice d'un nombre minimum d'heures de contrôle, de maintenir le privilège de leur licence de contrôle. Ils effectuent, par ailleurs, en plus de leurs heures de contrôle des missions d'expertise, d'étude et d'encadrement.
- Les contrôleurs aériens, sont tenus d'assurer leur mission **24/24h, 7/7jours et 365 jours par an (Jours fériés, Noël, Jour de l'An, etc.) selon des cycles de travail comparables aux trois-huit**. Le caractère spécifique de leur domaine de compétence, axé **par-dessus tout sur le maintien absolu du plus haut niveau de sécurité**, nécessite une organisation bien particulière entre jours de travail et jours de repos. A ce titre, la législation impose un rythme de travail maximum d'un jour sur deux (soit au maximum 182 vacations par an). Les contrôleurs disposent en moyenne de **27 jours ouvrables de congés par an, sans bénéficier de jours fériés, ni de RTT**. Il convient donc de comparer ce dispositif aux 30 jours ouvrables, plus les jours fériés et les RTT (environ une quinzaine) dont bénéficient la majorité des salariés français. Tout ceci reste bien éloigné des 97 jours de repos évoqués dans beaucoup d'écrits.

La Direction Générale de l'Aviation Civile a dernièrement annoncé la suppression du système des « clairances » qui doit mettre fin à certaines absences jusqu'à présent tolérées, système qu'elle cautionnait depuis des années car conjoncturel et fluctuant au gré de la saisonnalité du trafic aérien.

Attachés au métier qu'ils exercent avec passion, les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne continueront à exercer leur mission pour que le ciel français demeure l'un des plus sûrs d'Europe.

Contacts Presse : Michael BRETON : 06.12.83.14.10

Jean-Charles CARBONNIE : 06.63.12.71.88

Yann DELCAN : 06.20.91.66.49

Jean-Christophe SARENI : 06.65.48.32.36